

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	07.11.2014	17:22		DFS	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Hughes Chantraine		Lié à: ad 14.153
Titre: Amendement au postulat Hughes Chantraine 14.153 du 6 octobre 2014, Soins dentaires pour toute la population		
Contenu: Le Conseil d'Etat est prié (suppression de: d'étudier toutes les possibilités d'accorder des subventions pour traitements dentaires, par exemple reprenant le modèle, ou intégrées à celles déjà existantes, concernant les primes de l'assurance maladie.) <u>d'examiner dans quelle mesure les soutiens actuels (prestations circonstanciées dans les prestations complémentaires (PC) et l'aide sociale, déductions fiscales) peuvent être réorientés de façon à limiter les effets de seuil et à promouvoir une meilleure prévention et une plus grande équité dans le domaine des soins dentaires aux plus démunis de nos concitoyens.</u>		
Motivation (facultatif): L'amendement du Conseil d'Etat serait parfaitement acceptable s'il ne mentionnait pas la possibilité d'une assurance-maladie dentaire cantonale à imaginer. Celle-ci n'est pas souhaitable car elle porterait un préjudice certain au travail de prévention de la santé bucco-dentaire établi depuis des décennies par les médecins dentistes.		

